

SEANCE DU 19 Août 2014

L'an deux mille quatorze le dix neuf août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert Duffour, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 19// Présents : 16

Date de convocation du Conseil municipal : 24 juin 2014

Présents :

DUFFOUR Hubert

COLIN Jean-Marc

SCOTTON Isabelle

RUBIN Laurent

LIBOURNET Céline

RESSUGE Philippe

FILLON CAMGRAND Jean-François

BASTIANI Cristelle

THERASSE Olivier

PORTELLA Philippe

AUDUREAU Elodie

PIACENTINI Christophe

LAFFARGUE Sandrine

DALENS Claude

NONETTE Karine

CHARPY-PUGET Pascal –

Absent excusé : LAFFORT Alexa, DUMAS Véronique, COMBRES Maryse

Secrétaire de séance : BASTIANI Cristelle

---- Le procès verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation.

Ordre du jour :

- **Affaires scolaires**
 - Réforme des rythmes scolaires
 - Rentrée scolaire septembre 2014
 - Tarifs cantine
 - Régie garderie
- **Bâtiments communaux – voirie**
 - Travaux réalisés
 - Travaux à l'étude
 - Programmation de travaux 2015/2018
- **Pôle sportif de Bécade**
 - Modalités de fonctionnement
- **Soirée Sardinade organisation**
- **Communication**
 - Site Internet
 - Bulletin municipal)
- **Demandes de**
 - M. Bonotto,
 - Amicale Laïque,
 - Génération Bruilhois

- **Questions diverses**

➤ **Urbanisme**

- ❖ PPRI
- ❖ réunion de la commission communale urbanisme le 25 aout
- ❖ Conclusions du commissaire enquêteur suite à enquête publique TAG

➤ **Réunion du bureau municipal tous les mercredis tous les 15 jours à compter du 10/9/2014**

➤ **Compte rendu COMMISSION PATRIMOINE CADRE DE VIE**

➤ **Compte rendu CCAS – enquête personnes âgées**

➤ **Commerce local**

➤



- **Affaires scolaires**

✓ **Réforme des rythmes scolaires**

Mme Audureau rend compte à l'assemblée du dossier de travail porté par la commission des affaires scolaires en matière d'application de la réforme des rythme scolaires.

Madame Audureau reprend les généralités tout en répondant aux questionnements des élus.

Cinq points importants sont à retenir :

L'année scolaire : elle est divisée en cinq périodes distinctes, elles-mêmes séparées par des vacances (Toussaint, Noël, Février, Pâques...). Un programme d'activités sera défini pour chacune de ces périodes et l'inscription se renouvellera avant chaque période de vacances.

L'organisation de la journée : pour les familles qui le souhaitent, la journée scolaire se terminera à 16h00, heure à laquelle le ramassage de la navette aura lieu. De 16h00 à 16h15, le goûter aura lieu, les enfants seront rassemblés pour partager ce moment calme. Dès 16h15 les Activités Périscolaires commenceront jusqu'à 17h15 (sauf cas spécifique de la Petite Section)

La liberté de choix : la participation aux T.A.P. n'est pas obligatoire. Cependant, l'inscription d'un enfant constitue un engagement sur la période. De plus, l'enfant n'est en aucun cas autorisé à sortir avant la fin de l'heure d'activité.

La garderie : L'inscription administrative se fera à la rentrée, le paiement sera mensuel (**10€ par mois par enfant**). Les horaires seront conservés de 7h30 à 8h45 le matin, de 16h00 à 18h30 l'après-midi et le mercredi de 11h45 à 12h30.

La gratuité des TAP : Pour aller dans le sens de la réforme qui veut que les Temps d'Activités Périscolaires soient accessibles à tous les enfants, et ce, sans discrimination financière, la municipalité a fait le choix de la gratuité tout en offrant un encadrement adapté et des activités de qualité. Madame Audureau rappelle ensuite les thématiques TAP proposées par la commission des affaires scolaires qui souhaite permettre aux écoliers de Ste Colombe d'accéder à des contenus divers, variés et toujours de qualité.

Les TAP à Sainte Colombe en Bruilhois :

- **Finalité : Agir et s'exprimer avec son corps**
Outils : Eveil Judo, Jeux collectifs, Sophrologie ludique, Eveil musical
L'activité physique et les expériences corporelles contribuent au développement moteur, sensoriel, affectif et intellectuel de l'enfant. Elles permettent de se situer dans l'espace.

- **Finalité : Agir avec ses mains**
Outils : Activités manuelles, Découverte du goût,
Favoriser la créativité, l'imagination, et l'épanouissement personnel par l'harmonisation et la mise en couleurs ou images des idées.

- **Finalité : Agir avec sa tête**
Outils : Jeux coopératifs, d'imitation, de construction, Atelier recyclage et environnement, Etude surveillée, Patrimoine
Amener l'enfant à réfléchir et prendre conscience de ce qui nous entoure, et de ceux qui nous entourent, lui permettre de mettre en pratique la coopération, l'entraide et la tolérance.

Madame Audureau indique qu'elle a pris contact avec plusieurs intervenants correspondant à chaque activité, tous prêts à accepter de les effectuer.

Il reste à présent à faire une réunion de la Commission Communale du Personnel Municipal afin de formaliser les conditions financières d'embauche, de paiement, les différents types d'emplois, puis en informer toutes les personnes concernées (personnel municipal, personnel du centre de loisirs, intervenants privés ou associatifs) afin de recueillir leur assentiment.

M. Duffour remercie vivement Madame Audureau pour le travail colossal accompli au niveau de ce dossier très important.

Le conseil municipal, unanimement, donne son aval à la continuation de cette procédure dans les conditions évoquées.

- ✓ **Rentrée scolaire septembre 2014** M. Duffour rappelle à l'assemblée la date de la rentrée scolaire 2014 : le mardi 2 septembre. Les effectifs, à ce jour, sont stables : 143 élèves. Comme tous les ans, le maire effectuera une visite des classes pour saluer les enseignantes et accueillir les familles. Il sera accompagné de M. Colin et de Mme Scotton.

- ✓ **Tarifs cantine** M. Duffour propose à l'assemblée de ne pas augmenter le tarif du prix du repas de la cantine scolaire, soit 2.70€ pour les enfants et 4.50€ pour les adultes.

Décision du Conseil Municipal :

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide unanimement de ne pas augmenter le tarif du prix du repas de la cantine scolaire, qui restera pour l'année scolaire 2014/2015 à 2.70€ pour les enfants et à 4.50€ pour les adultes.

✓ **Régie garderie**

M. Duffour et les membres de la commission communale des affaires scolaires proposent au conseil municipal de rendre la garderie municipale payante à raison de 10€ par mois par enfant, dès la première heure de garderie effectuée.

Décision du Conseil Municipal :

*Sur proposition du maire et de la commission des affaires scolaires,
Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,
Le Conseil Municipal décide unanimement de fixer à 10€ par enfant le montant mensuel du prix de
la garderie municipale. Le conseil municipal autorise le maire à créer une régie pour les
encaissements de ces paiements.*

- **Bâtiments communaux -voirie – accessibilité**

Intervenant : M. Laurent Rubin-Adjoint au maire

✓ **TRAVAUX REALISES**

Ecole du bas . M. Rubin rapporte le bon déroulement des travaux de réhabilitation de l'école du bas, hormis un petit incident du camion des services techniques municipaux venu percuter le portail d'entrée qui a été réparé par l'entreprise Nicli pour un montant de 720€ TTC. L'ensemble des travaux est achevé. Leur montant s'élève à 61.317,72€.

Rappel des travaux :

- 1) En matière d'efficacité énergétique : remplacement d'une ancienne chaudière fioul par une pompe à chaleur moins énergivore, et mise en place de menuiseries avec double vitrage
- 2) Au plan de la sécurité : remplacement du grillage et des accès. Réfection du sol du préau à l'aide d'un dispositif légèrement anti- dérapant.
- 3) Divers : rafraîchissement des menuiseries et des bancs du préau. Installation d'un plafond.

Travaux d'élagage à Bécade .Les travaux d'abattage et d'élagage de peupliers sur le parking de BECADE ont été effectués par l'entreprise Thierry SOUBIRON afin d'éviter la détérioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales et du bâtiment.

Agence postale Les plaques du plafond de l'Agence Postale ont été remplacées suite à un dégât des eaux.

Salle polyvalente La commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, représentée par M. Laurent RUBIN pour la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois, a donné un avis favorable à l'exploitation de la salle polyvalente ainsi qu'un avis favorable au reclassement en 3^{ème} catégorie. Prochaine visite en juin 2017.

✓ **Travaux à l'étude**

Dans le cadre de la programmation des travaux 2015, la commission BVA propose :

- la réfection du court de tennis
- la finalisation du terrain de l'Amandier par l'édification d'un local tel que projeté en 2008 (projet à soumettre au préalable à M. Gonzalez, architecte des bâtiments de France)
- .travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente
- l'accès au Pôle Sportif de Bécade : les services voirie de l'Agglomération Agenaise ont déjà établi deux propositions d'accès à l'établissement en passant par la voie communale n°1. Une troisième solution éventuelle est aussi à l'étude : l'accès par le chemin rural partant au niveau du 7 chemin de ronde et traversant une propriété privée (Mme Combres doit rencontrer les propriétaires).

A noter : des jardinières seront installées d'ici fin août devant la façade du Pôle sportif afin de protéger la baie vitrée.

NB : pour l'instant, dès la rentrée du 2 septembre, l'accès se fera par la VC n°1, les élèves munis de gilets jaunes seront encadrés par 2 accompagnateurs.

- lancement du programme de réhabilitation de l'église de Mourrens.

M. Duffour intervient et évoque sa rencontre en date du 29 juillet 2014 avec M. Gonzalez (ABF), au cours de laquelle il a été procédé à la visite de l'église de Mourrens. M. Gonzalez a fait part de son grand intérêt pour la réfection de ce bâtiment, tout en faisant ressortir le montant qui avoisinerait les 400.000€. Toutefois, il serait possible d'obtenir des subventions de la part du conseil général, du conseil régional, de l'Etat, des fonds Européens. Il serait donc nécessaire de faire une planification triennale de ces travaux.

 **Décision du Conseil Municipal :**

Sur proposition du maire et de la commission des bâtiments

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide unanimement d'autoriser le maire à ouvrir le dossier de lancement des travaux de réhabilitation de l'église de Mourrens. Un courrier sera adressé à M. Gonzalez, architecte des Bâtiments de France.

Ce dossier sera conjointement suivi par les commissions communales des bâtiments et du patrimoine.

✓ Programmation des travaux 2015/2019

AGGLOMERATION AGENAISE

Dans le cadre de la programmation des travaux 2015/2019, après avoir étudié les propositions faites par chaque élu, commission BVA propose :

- La création de trois cheminements doux (vers Bécade, vers le terrain de sports de Pusoque, et vers le lavoir d'Aurou)
- La signalisation et le marquage au sol
- L'extension de l'assainissement collectif à Pébaqué et au Pic

Ces projets seront présentés à M. Faugères lors de la réunion du 11 septembre prochain.

M. Rubin remercie les membres de sa commission, les services techniques et le secrétariat pour tout le travail accompli en partenariat.

- **Pôle sportif de Bécade**

Intervenant : Madame Libournet – adjointe au maire

Madame Libournet rend compte des travaux de la commission COHESION SOCIALE COMMUNICATION qui a procédé à différents tests sur le Pôle Sportif de Bécade.

Il résulte de ces tests satisfaisants, que le site pourra être ouvert, aux écoles et aux associations dès la rentrée de septembre, aux particuliers dès mi septembre, le temps d'en rédiger et formaliser les modalités d'accès en réunion du 25 août prochain. D'ores et déjà, la commission COHESION SOCIALE COMMUNICATION propose au conseil municipal de fixer à 20€ par an et par famille, le montant de la cotisation des particuliers pour l'accès à cette salle sportive. L'accès au court de tennis extérieur resterait fixé à 10€ par an, et par habitant de la commune.

 **Décision du Conseil Municipal :**

Sur proposition de la commission COHESION SOCIALE ET COMMUNICATION

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide unanimement de fixer à de fixer à 20€ par an et par famille, le montant de la cotisation des particuliers pour l'accès à cette salle sportive. L'accès au court de tennis extérieur reste fixé à 10€ par an, et par habitant de la commune.

- Soirée Sardinade

Intervenant Mme Scotton

Madame Scotton rappelle aux élus le planning de la soirée Sardinade déjà expédié par mail.

Elle précise que cette organisation nécessitera vraisemblablement des adaptations et demande à chacun de lui faire part de toutes remarques.

Le chapiteau devra être monté le jeudi.

- Communication

Intervenant Mme Libournet

- Site Internet** Madame Libournet indique que le nouveau site Internet est encore en construction. Les informations de rentrée scolaire seront actualisées sur le site actuel. Une formation au fonctionnement du nouveau site est prévue en septembre.
- Bulletin Municipal** Il sera distribué au cours du week end du 13 septembre. Ce bulletin automnal sera plus conséquent, celui de l'été n'ayant pas paru.

- Demandes diverses

Il est donné lecture des courriers suivants :

- M. et Mme Edith et Joseph Bonotto**

« objet: question au conseil municipal pour la séance du 1 juillet 2014

Lors d'un ou de plusieurs conseils municipaux il avait été évoqué le cas : si des exploitants ne voulaient pas vendre, il n'y aurait pas d'expropriation sauf s'il s'agissait du passage de la LGV ou de route, ces paroles avaient été prononcées par la première adjointe de l'époque et soutenu par le conseil municipal.

Donc aujourd'hui à lieu l'enquête publique sur le parcellaire et à la suite vont arriver les expropriations.

Que comptez vous faire pour éviter cela ,sachant que je ne suis pas vendeur et que des solutions existent ,exemple: madame Sabadini veut vendre sa propriété et ces terres sont en bordure de la zone et de l'autoroute (donc une très belle vitrine)et qu'une partie de ces terres étaient autrefois dans la zone ,ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres .

En sachant aussi que je suis en extrême bordure et que retirer mes parcelles de la zone ne gêne en rien.

Il est tout de même paradoxal de voir que l'on sépare les jardins et les lieux d'agrément d'une maison et que l'on laisse des bâtiments agricole seul sans même un chemin d'accès et aussi que l'on ne tienne pas compte du captage d'eau qui permet d'alimenter : les bâtiments, la maison et l'irrigation de terres qui ne sont pas dans la zone, il s'agit là d'une erreur à laquelle il est très facile de remédier.

Recevez monsieur le maire mes respectueuses salutations »

Réponse du maire : M. Duffour réitère sa réponse faite en dernière séance du conseil municipal du 1^{er} juillet dernier, à savoir que compte tenu des procédures de recours engagées auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, notamment contre le PLU communal, le conseil municipal n'a pas à répondre. Le Tribunal compétent ne devrait pas tarder à communiquer son jugement.

M. Bonotto Joseph

BONOTTO Joseph
« métalé »
47310 Ste Colombe en Bruilhois

ste Colombe le 08 juillet 2014

Objet:demande

Monsieur le Maire

En temps que président de l'association TGV du Bruilhois je suis au regret de constaté que plus de deux ont passé et que nous n'avons toujours pas eu de réponse à notre pétition du 27 avril 2012.

Et c'est pour cette raison que je redemande aujourd'hui pourquoi ce silence ?
Et dans le même temps je demande que cette pétition fasse l'objet d'une question lors du prochain conseil municipal, en espérant qu'enfin nous allons avoir une réponse

dans l'attente recevez Monsieur le Maire mes respectueuses salutations

PS en pièces jointes la copie de la pétition
et les signatures des pétitionnaires



TGV du Bruilhois et de l'Agenais
Métalé
47310 ste Colombe en Bruilhois

ste Colombe le 27 04 2012

Objet : Pétition des habitants
du hameau Granfond et Carrère de Brax

Monsieur le Maire
Monsieur le commissaire enquêteur

En tant que citoyens et habitants de ste Colombe et plus précisément le hameau de Granfonds , carrère de Brax , nous sommes indignés de voir que ce quartier est totalement délaissé alors que nous sommes en 1° ligne pour subir les nuisances de la LGV ,routes ,et zone et que cette dernière va être équipée de tous les moyens modernes à savoir :

Tout à l'égout , adsl , hydraulique etc etc....
et malgré toutes nos réclamations ,nos demandes , rien n'a été retenu , nous vous demandons de sursoir à ce manquement à savoir :

Tout à l'égout
Adsl
Hydraulique
Lignes électriques enterrées (en cours de révision)
Alimentation en eau (trop petit diamètre)
Lignes téléphoniques

Nous demandons d'inscrire tous ces travaux dans le projet du PLU
Et comme il est indiqué sur le PLU (voir page 66 67 et 68) que cette route est très peu large ,mais aujourd'hui force est de constater qu'elle sert de liaison pour bon nombre d'usagers entre Brax et Ste Colombe il est donc impératif de la sécuriser

Dans l'attente d'une réponse satisfaisante par une prise de décision ,veuillez recevoir Monsieur le maire et Monsieur le commissaire enquêteur ,l'expression de nos salutations distinguées

Signatures des toutes les personnes de ce hameau

Après en avoir débattu, et sur proposition de M. Colin, il est convenu qu'il sera répondu à ce courrier après l'avoir traité aux divers plans des requêtes présentées (téléphone, électricité, voirie...). Les concessionnaires des différents réseaux seront destinataires des demandes les concernant.

Concernant les travaux d'assainissement, M. Duffour précise de nouveau que les secteurs évoqués seront desservis au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur le TECHNOPOLE AGEN GARONNE. Cela a été demandé par le conseil municipal précédent et acté au niveau de l'Agglomération Agenaise.

Sur proposition de M. Dalens, les deux correspondances de M. Bonotto seront transmises à M. Pierre Souillé Directeur du Pôle Aménagement Foncier de l'Agglomération Agenaise et Chef de Projet AGEN GARONNE.

M. Charpy-Puget demande si le conseil municipal peut se prononcer en matière d'expropriations.

M. le maire répond qu'à ce jour toutes les négociations ont été faites à l'amiable et qu'il n'a pas connaissance d'un dossier d'expropriation en cours.

- Amicale Laïque**
1° YOGA



Madame Suzy FLEURY
3 Puzoque
47310 Ste Colombe en B.

Le 12 juillet 2014

Objet : Hatha yoga

Monsieur le Maire,

Nous avons été contraints d'engager, un nouveau professeur de Yoga, Alexandra Le Métayer. En raison des plages horaires disponibles de son planning nous nous voyons obligés de modifier le jour de notre séance hebdomadaire.

Aussi, J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'utiliser le pôle sportif de "Bécade" :
Le lundi de 19h à 20h30 pour la séance de Hatha Yoga à partir du 15 sept 2014 pour toute la période scolaire 2014 - 2015 à l'exception des vacances.

Toutefois, si le problème lié à la nuisance sonore de la soufflerie n'est pas réglé d'ici là nous serons contraints de conserver l'usage de la salle des fêtes.

Pour nous permettre de maintenir cette activité au pôle sportif il nous serait agréable que vos services examinent avec attention les possibilités de réduire voire de supprimer, les nuisances sonores de cette soufflerie particulièrement inconfortable dans le cadre de « l'activité Yoga ».

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire l'assurance de ma considération.

S. Fleury
Vice-présidente.

En matière de nuisances sonores, M. Rubin indique qu'il serait peut être possible d'atténuer le bruit par le biais d'un système d'atténuations acoustiques (piège à son).

2° SALLE POUR INFORMATIQUE



Madame Suzy FLEURY
3 Puzoque
47310 Ste Colombe en B.

Le 19 juil.2014

Objet : Création "moment d'échanges en bureautique"

Monsieur Le Maire,

Afin de favoriser les échanges et de renforcer la convivialité au sein de notre village, l'Amicale Laïque souhaite mettre en place une fois par mois, le mardi après-midi, une séance d'échanges et d'aide à la prise en main de l'outil informatique, plus particulièrement en matière de bureautique (durée 2h).

Dans le cadre de ces « moments », Jo Venancy, trésorière de l'AL, professeur de gestion à la retraite, s'est proposé de guider les participants afin de les aider à s'appropriier l'outil et leur en faciliter l'utilisation.

Il s'agit là, d'un échange d'informations basé principalement sur l'appropriation de l'outil informatique, (astuces, aide et conseils) afin de maîtriser son fonctionnement pour tout ce qui touche à la vie courante, (présentation de documents, textes, tableaux de calcul etc...)

Aussi dans cette perspective, j'ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'utiliser la salle du conseil (les locaux de l'ADMR) équipée d'un vidéoprojecteur, appareil complémentaire et indispensable.

Pour nous permettre de mener à bien ce projet, il nous serait agréable que vous acceptiez de nous confier cette pièce et son équipement. (De nous inscrire sur le planning d'occupation de la salle).

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire l'assurance de ma considération.

S. Fleury
Vice-présidente AL.

Copie à : Madame La Présidente de l'ADMR

□ GENERATION BRUILHOIS

génération Bruilhois
Mme Authier Groline
Ete du puits
47310 Ste Colombe en Bruilhois
Tel : 06.37.28.79.97.



A Ste Colombe,
le 06 Août 2014 -

Monsieur le Maire,

Je vous fais part de ce courrier, car cette année 2014-2015, notre association reconduit la Zumba et nous proposons aussi une autre activité qui sera le "pilates".

Nous souhaiterions avoir la salle des fêtes haut le jeudi de 18H à 20H45 (fin des cours)

Car nous allons proposer :
- Pilates de 18H30 à 19H30
- Zumba de 19H45 à 20H45

En attendant une réponse favorable,
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Mme Authier G.
Présidente.

 **Décision du Conseil Municipal :**

NB ! Le conseil municipal, unanimement, donne un avis à priori favorable à ces demandes.

Toutefois, il est acté que désormais, ce type de demandes devra suivre une instruction selon les étapes suivantes :

- 1/Demande déposée en mairie, vue par le maire
- 2/Transmise à la commission communale concernée
- 3/Passage en bureau municipal avec l'avis de la commission
- 4/Passage en conseil municipal avec l'avis du bureau municipal

Le secrétariat de la mairie sera prié de s'y conformer.

Attention ! En l'occurrence, ces demandes n'ayant pas été instruites de cette manière, devront repasser en commission COHESION SOCIALE COMMUNICATION qui sera décisionnelle (réunion le 25 aout 2014).

Concernant les travaux d'assainissement, M. Duffour précise de nouveau que les secteurs évoqués seront desservis au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur le TECHNOPOLE AGEN GARONNE. Cela a été demandé par le conseil municipal précédent et acté au niveau de l'Agglomération Agenaise.

- **Questions diverses**

✓ **Urbanisme**

- PPRI M** le maire rappelle l'arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2014 prescrivant la révision du plan de prévention des risques inondation des communes de l'Agenais. La commission communale d'urbanisme suivra ce dossier très important
- REUNION** : La commission communale urbanisme se réunira le 25 aout prochain. A l'ordre du jour: le point sur les dossiers de travail en cours de finalisation : PLUi questionnaire CREHAM, volet tourisme, volet agricole, cartographies. Dossiers à traiter : PPRI, PCS (plan communal de sauvegarde), taxe d'aménagement, PIG (plan d'intérêt général Loi Alur amélioration de l'habitat). Calendrier des réunions de travail.
- ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE TAG** La Préfecture a transmis les conclusions du commissaire enquêteur suite à enquête publique TAG. Elles sont tenues à la disposition du public auprès du secrétariat de la mairie. Les élus demandent que leur soit envoyé copie de ce dossier par mail.

- ✓ **Bureau municipal** Il se réunira tous les mercredis tous les 15 jours à compter du 10/9/2014.

✓ **Commission Patrimoine Cadre de vie**

Intervenant M. Jean-Marc Colin

M. Colin rend compte des projets de sa commission : d'une manière globale, il est souhaité une évolution vers les critères de l'Agenda 21. Projets : mise en valeur du Patrimoine (en partenariat avec les Amis du patrimoine pour le petit patrimoine) et notamment l'église de Mourrens, développement d'animations culturelles dans les 3 églises de la commune ou en d'autres lieux publics, jumelage.... Premier projet à concrétiser très rapidement :

« 1 ENFANT 1 ARBRE ». A chaque naissance sera désormais planté un arbre.

✓ **CCAS**

Intervenant Mme Scotton

Madame Scotton fait savoir que sur les 200 questionnaires envoyés aux personnes âgées de la commune, environ une soixantaine a été retournée en mairie.

Ces questionnaires vont à présent être analysés pour définir les besoins ou souhaits des Séniors Saint Colombins.

➤ **Commerce local**

Intervenant H. Duffour

Monsieur le maire propose que le bureau municipal rencontre M. et Mme Bréyé pour faire un bilan moral et financier après deux ans d'activités. Le conseil municipal donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures trente.